



Criminalité / Le MR présente une synthèse de ses réflexions sur la traque des délinquants sexuels

Un bracelet électronique suivi par GPS ?

La lutte contre les délinquants sexuels sera vraisemblablement un cheval de bataille du MR pour les législatives de juin. Il y a deux mois, les sénateurs libéraux rappelaient les propositions déposées au parlement ; ce mardi, c'est le Centre Jean Gol qui a présenté une synthèse de la pensée libérale sur le thème « La délinquance sexuelle, prévenir et punir ». Synthèse publiée sous forme de cahier (1).

Certaines idées avaient déjà fait grand bruit, comme la « puce » que le sénateur Brotchi voulait implanter aux délinquants

sexuels dangereux. A présent, avec le développement de nouvelles technologies, il penche plutôt pour un bracelet électronique (impossible à enlever) suivi par GPS. Ceci, afin de localiser de tels personnages lors de disparitions inquiétantes d'enfants.

Plus globalement, le MR, qui semble tenir un discours d'opposition, reproche un certain angélisme aux autorités en place. Le jeune ne peut plus être considéré que comme une victime de la société ou de la famille. Il a une personnalité propre, parfois baignée consciemment dans la violence.

Il ne faut pas abandonner l'approche protectionnelle mais renforcer le volet sanctionnel, en ce qui concerne les jeunes délinquants. Le MR propose dès lors de refédéraliser le volet « mineurs délinquants » de la protection de la jeunesse.

Une passerelle jeune-adulte

Le MR plaide aussi pour un « dossier personnel unique » qui reprendrait les actes commis en tant que mineur et en tant que majeur. Actuellement, le dossier d'un mineur n'est pas entièrement transmis aux autorités qui

statuent à nouveau sur lui une fois qu'il est devenu majeur.

Certes le MR parle aussi de prévention, de recréer un lien entre le jeune, la famille et l'école, notamment pour parler de la question de la sexualité, avant qu'elle ne devienne problématique.

Mais c'est surtout le volet répressif qui alimente sa réflexion.

Banques de données ADN, répertoire des condamnés pour des délits sexuels, accès postposé pour la libération conditionnelle, renforcement de la mise à disposition du gouvernement... Il s'agit de garder plus longtemps

les délinquants sexuels en prison mais aussi d'entreprendre avec eux, dès leur incarcération, un travail thérapeutique.

Et d'une manière plus globale, le MR insiste aussi sur le renforcement de l'accueil des victimes.

Notamment « *en imposant au magistrat de les entendre, pour qu'il se dise davantage qu'il ne traite pas un dossier, mais bien le cas de personnes qui sont en souffrance* », a souligné Jean-Pierre Malmendier. ■

JEAN-PIERRE BORLOO

(1) www.cjg.be